



# Communiqué de presse du 14 juin

## INTÉGRATION HANDICAP

Faîtière suisse des organisations de personnes handicapées

### Votation sur la modification constitutionnelle relative au diagnostic préimplantatoire (DPI)

## Le «oui» clair nécessite de poser des limites

**Intégration Handicap (IH) salue la décision du peuple d'autoriser le diagnostic préimplantatoire (DPI) dans la Constitution. La faîtière des organisations de personnes handicapées s'engage afin que ce résultat ne donne pas carte blanche à une ouverture trop large et pour une autorisation du DPI limitée aux seuls couples porteurs d'une grave maladie héréditaire. Pour IH, la présente révision de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) va trop loin: en cas de vote référendaire, la faîtière des organisations de personnes handicapées recommande de dire non à la loi.**

Intégration Handicap s'était engagée en faveur de la modification constitutionnelle relative à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain, afin de permettre aux couples porteurs de graves maladies héréditaires de faire analyser des ovules fécondés in vitro au moyen d'un DPI. Grâce au résultat de la votation d'aujourd'hui, cela devient à présent possible. Cette libéralisation modérée réduit le risque de transmettre des maladies graves, incurables et souvent mortelles aux enfants.

Vu que les tests après l'implantation de l'embryon dans l'utérus de la femme étaient déjà autorisés auparavant (diagnostic prénatal), il devient possible – grâce au DPI désormais autorisé – d'éviter des interruptions de grossesse et par conséquent des épreuves psychologiques et physiques supplémentaires. La possibilité de pratiquer un DPI présuppose le libre choix des parents: lorsque les parents décident de refuser les tests, ils ne doivent en aucun cas faire l'objet de pressions de la part de la société.

### Ne jamais juger de la valeur d'une vie humaine

En même temps, IH met en garde contre une libéralisation plus large telle que prévue par la LPMA. Le projet de loi autoriserait non seulement la pratique du DPI en cas de risque de transmission d'une maladie héréditaire grave par l'un des parents, mais aussi l'analyse générale et systématique d'ovules afin de détecter la présence éventuelle d'anomalies chromosomiques (dépistage des aneuploïdies). En effet, une pratique aussi systématique du DPI mettrait en cause la diversité de notre société, ce qui implique d'importants risques. La société ne doit jamais juger de la valeur d'une vie humaine. Cela risquerait en outre d'encourager les tendances eugéniques.

IH estime en l'occurrence que la dignité et les droits des personnes handicapées sont mis en danger. **C'est pour cette raison que la faîtière recommande au peuple de voter «non» à la loi si la LPMA révisée devait être soumise à un vote référendaire.**

### Contact:

Pascale Bruderer Wyss, conseillère des États et présidente d'Intégration Handicap, T: 076 527 17 56

Julien Jaeckle, directeur d'Intégration Handicap, T: 078 666 02 59

Mail: [julien.jaeckle@integrationhandicap.ch](mailto:julien.jaeckle@integrationhandicap.ch)

**Intégration Handicap** est la voix unifiée des 1'200'000 personnes handicapées vivant en Suisse. La faîtière des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Intégration Handicap réunit 21 associations de personnes handicapées et organisations d'entraide actives à l'échelon national ou dans une région linguistique. Elle défend leurs intérêts et leur propose des conseils juridiques. [www.integrationhandicap.ch](http://www.integrationhandicap.ch)